

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 14 octobre 2020

portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne

NOR : EAEA2027449A

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment ses articles 42 et 46 ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne ;

Vu l'arrêté du 18 février 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne ;

Vu la correspondance de la CFTC-FAE-MAE en date du 25 juin 2020 ;

Vu la correspondance de l'ASAM-UNSA en date du 2 septembre 2020 ;

Vu la correspondance de la CFDT-MAE en date du 24 septembre 2020 ;

Vu la correspondance de la CGT-MAE en date du 5 octobre 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne, ainsi que l'indication de leur lieu habituel de travail figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 5 juin 2020 portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 14 octobre 2020

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation :

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS

Annexe

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Représentantes titulaires

- Mme Nadine MONCHAU (Chargée de mission, Paris)
- Mme Moukhalifa AMARA (DGA/DRH/DPS, Paris)
- Mme Marie MAISONNET (DCP/Presse, Paris)

Représentantes suppléantes

- Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV (FAE/MGP/BPE, Paris)
- Mme Vanessa REZNIK-CORNU (DJ/CAD, Paris)
- Mme Anne PITET (permanente, Paris)

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Représentants titulaires

- M. Laurent EMMANUELLI (permanent, Paris)
- M. Pascal FIRRINCIELI (permanent, Paris)

Représentantes suppléantes

- Mme Nathalie SANTAMARIA (permanente, Paris)
- Mme Marie-Laurence LECOCQ (permanente, Paris)

Au titre du syndicat CGT-MAE

Représentante titulaire

- Mme Guylaine FABULAS (permanente, Paris)

Représentant suppléant

- M. Alain MAESTRONI (permanent, Paris)

Au titre du syndicat CFTC-FAE-MAE

Représentante titulaire

- Mme Geneviève BATY (permanente, Paris)

Représentant suppléant

- M. Eric VERGEOT (DGA/DSD/SD/SF, Paris)